

Type d'installation	Secteurs S1 & S2 (Protection stricte)	Secteur S3 (Protection modérée)	Zones A0 / AU	Zones Z0 / ZU	Reste du territoire
Récipients (>450L)	⊘ Non autorisé	⚠ Sous conditions*	✓ Notification obligatoire	✓ Notification obligatoire	✓ Autorisé
Petits réservoirs	⊘ Non autorisé	⚠ Sous conditions*	✓ Notification obligatoire	✓ Notification obligatoire	✓ Autorisé
Réservoirs moyens	⊘ Non autorisé	⚠ Sous conditions*	A) : ♦ B) : ✓	A) : ♦ B) : ✓	✓ Autorisé
Places de transvasement	⊘ Non autorisé	⚠ Sous conditions*	♦ Autorisation obligatoire	♦ Autorisation obligatoire	✓ Autorisé
Réservoirs et conduites enterrés	⊘ Non autorisé	⊘ Non autorisé	A) : ♦ B) : ✓	A) : ♦ B) : ✓	✓ Notification obligatoire
Installations d'exploitation	⊘ Non autorisé	⊘ (> 2'000L non autorisé)	✓ Autorisé	✓ Autorisé	✓ Autorisé
Grands réservoirs	⊘ Non autorisé	⊘ Non autorisé	A) : ⊘ B) : ✓	A) : ♦ B) : ✓	✓ Notification obligatoire

Légende :

⊘ Non autorisé : Installation interdite.

⚠ Sous conditions : Seuls sont autorisés les réservoirs pour huile de chauffage et huile diesel destinés à l'approvisionnement en énergie de bâtiments ou d'exploitations pour 2 ans

♦ Autorisation obligatoire : Nécessite une autorisation officielle avant mise en place.

✓ Notification obligatoire : Doit être déclarée aux autorités avant installation.

✓ Autorisé : Pas de démarche spécifique nécessaire, mais respect des normes en vigueur.

A) Liquides de classe A : peuvent polluer les eaux en petite quantité

B) Liquides de classe B : peuvent polluer les eaux en grande quantité